

Prise en charge de la douleur par le soignant

La prise en charge de la douleur est une obligation légale pour les professionnels de santé. La prise en charge du patient douloureux est définie par les recommandations de l'HAS : Haute Autorité de Santé, HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique, ANSM : Agence Nationale de la Surveillance du Médicament.

Objectifs

- Auto diagnostic de sa pratique de la prise en charge de la douleur
- Comprendre le processus de la douleur
- Connaître les obligations légales et les principes éthiques
- S'approprier les techniques et les outils d'évaluation de la douleur
- Prévenir, traiter et surveiller la douleur
- Impliquer le patient dans sa prise en charge : principes d'éducation thérapeutique
- Communiquer avec le patient en souffrance
- Harmoniser les pratiques de l'équipe

Points forts

- Outil méthodologique simple et approuvé
- Entraînement sur les situations professionnelles des participants
- Accompagnement personnalisé
- Accompagnement dans les services possible

Intervenant

- Infirmier consultant formateur expert dans le domaine



Public

Équipe soignante et cadres de santé



Durée

3 jours



Pré requis

Aucun



Groupe

12 personnes